

Champ d'application

L'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire qui s'applique :

- aux Championnats Régionaux et Départementaux **SENIORS** et **JEUNES** (à partir des U14)
- aux Coupes Régionales et Départementales **SENIORS** et **JEUNES**.

NB : elle ne s'applique pas en Coupe de France ni en Coupe Crédit Agricole GAMBARDELLA.

Motif

- Un joueur est exclu temporairement s'il « **manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes** » envers l'arbitre ou un arbitre assistant.
- Le carton jaune est inchangé pour les autres motifs d'avertissement prévus par la loi 12.

Joueurs concernés : tous les joueurs sont soumis à exclusion(s) temporaire(s) (y compris gardien).

Statut du remplaçant ou du remplacé

- Un remplaçant ou un remplacé n'est pas soumis à exclusion temporaire.
- S'il « **manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes** » envers l'arbitre ou un arbitre assistant, il reçoit un **carton jaune** conformément aux lois du jeu (Loi 12).

Notification

- L'arbitre notifie au joueur l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc.
 - L'exclusion temporaire ne peut être notifiée par l'arbitre **qu'une seule fois au même joueur** au cours du match. Un joueur qui manifeste à nouveau sa désapprobation reçoit un second carton blanc. Il est alors définitivement exclu du terrain et de ses abords.
 - **En pratique : un carton blanc + un carton blanc = un carton rouge**
- Au cours du match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune peut recevoir un carton blanc. Il est alors exclu temporairement. Un carton blanc peut donc être appliqué après un carton jaune.
 - **En pratique : un carton jaune + un carton blanc = exclusion temporaire de 10 minutes (pas de carton rouge)**
- Au cours du match, un joueur déjà exclu temporairement à la suite d'un carton blanc peut recevoir un carton jaune. Il reste alors sur le terrain. Un carton jaune peut donc être appliqué après un carton blanc.
 - **En pratique : un carton blanc + un carton jaune = le joueur reste sur le terrain (pas de carton rouge)**

Durée : La durée de l'exclusion temporaire est de **dix (10) minutes**.

Décompte

- Le décompte de cette durée commence à **partir du moment où le jeu a repris et est du ressort exclusif de l'arbitre, seul chronométrateur officiel de la partie (lois 5 et 7)**. Par conséquent, aucune réserve technique n'est recevable sur cette durée, qui reste une question de fait.
- A l'issue des 10 minutes, le joueur sanctionné peut revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre. L'arbitre permet au joueur, par un geste d'acquiescement, de revenir sur le terrain à

hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu sauf si ce joueur doit être remplacé ou était le gardien de but.

- Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant sa sanction. A l'issue, son équipe peut procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il redevient alors remplaçant et peut ultérieurement reprendre part au jeu.
- Si la fin de la 1^{ère} période survient pendant qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante à la reprise de la 2^{ème} période.
- Si la fin du match survient pendant qu'une sanction temporaire est en cours, celle-ci est considérée comme entièrement purgée.
- Un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but.
- Un joueur exclu temporairement à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but ne pourra pas participer à cette dernière.
- Ainsi, il est rappelé aux arbitres, que si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré.

Statut du joueur exclu temporairement

- Le joueur exclu temporairement fait toujours partie intégrante de l'équipe. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et peut, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il doit rester sur le banc de touche durant sa sanction, sauf pour s'échauffer si nécessaire. Il s'ajoute alors au nombre maximal de remplaçants (3) simultanément autorisés à s'échauffer.

Nombre maximum de joueurs ou de joueuses exclus temporairement

- Si, du fait d'une ou plusieurs exclusions temporaires et/ou de tout autre motif, une équipe est réduite à **moins de 8 joueurs ou joueuses**, la rencontre est arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas, il doit compléter la feuille du match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adresse au District.

Sanctions financière et administrative

- L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club.
- Elle est mentionnée sur la feuille de match dans la colonne/rubrique "Divers" par le sigle « **ET** ».

Remarque : par souci de simplification, comme dans les lois du jeu, c'est le genre masculin qui est utilisé pour les joueurs, les joueuses et les arbitres. Mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.